

Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE
Séance du 15 juin 2021 à 19h

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze juin à 19h, le Conseil Municipal, convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en séance ordinaire au foyer municipal, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

Présents 14 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, COURTADE Christine, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LASSUS-PORTARIEU David, LEJEUNE Jean-Louis, LEURIDAN Grégory, PUPION Claire et SOMPROU Jean-Pierre.

Absents représentés 3 BARDOCHAN Michel (pouvoir donné à M. CAPELLE), MENGEOLE Sndrine (pouvoir donné à Mme ZEROUAL et SERVER Severine (pouvoir donné à Monsieur BOURIAT)

Absent 1 SOULAGNET Christophe

La convocation a été affichée le 9 juin 2021. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.

Délibération n°1 : Adhésion au programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) et partenariat avec la fédération nationale des collectivités concédantes et régie

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ambitionne d'atteindre la Neutralité Carbone à l'horizon 2040. Le secteur du bâtiment étant le premier émetteur de Gaz à Effet de Serre, l'atteinte des objectifs fixés par le décret tertiaire sur le patrimoine bâti (-40% de consommation énergétique à l'horizon 2030 pour les bâtiments ciblés) contribue nettement à cette ambition.

Cependant, ces objectifs étant ambitieux, ils nécessitent une enveloppe conséquente. C'est ainsi que la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Sequoia pour la rénovation énergétique des bâtiments. Cet AMI, via le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie, délivre un financement pour des actions de maîtrise de l'énergie sur le patrimoine bâti des collectivités lauréates. La subvention valorise une politique énergétique mutualisée entre collectivités à l'échelle d'un territoire.

C'est ainsi que la CAPBP a déposé une candidature commune avec la Ville de Pau, le Conseil Départemental 64, et les communes d'Artigueloutan, Uzein, Gelos, Ousse, et Uzoz, la CAPBP étant coordonnateur de ce groupement. Cette candidature a été désignée lauréate du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) par le jury du 24/02/2021.

Le programme d'action présenté par la commune de Ousse, et retenu par le jury, concerne la rénovation énergétique du bâtiment de la future maison des associations. La subvention obtenue au travers du programme ACTEE est de 3 000 € à valoir sur les coûts de maîtrise d'œuvre, pour un montant total de prestation de 10 000 € (soit 30%, taux maximal du programme ACTEE).

L'obtention de cette subvention est cependant conditionnée à une prise de délibération préalable, actant l'adhésion au programme ACTEE par chaque membre du groupement. Cette adhésion sera ensuite formalisée par la signature d'une convention de deux ans avec la Fédération nationale des collectivités concédantes et régie (FNCCR) qui est porteuse du programme.

La CAPBP s'engage à être le coordinateur du groupement, à savoir :

- centraliser les échanges, faire remonter les demandes des Bénéficiaires, et faire suivre tout échange descendant communiqué par la FNCCR.

établir un rapport d'activité selon le modèle fourni par la FNCCR, en coopération avec l'ensemble des membres du groupement, de transmettre les documents relatifs aux appels de fonds, de les recevoir et de les répartir par membre du groupement sur la base de leurs justificatifs. Le coordinateur fournira un rapport d'activité à jour à la FNCCR, pour chaque demande d'appel de fonds et a minima tous les 6 mois, ainsi que, le cas échéant, sur Conseil communautaire du jeudi 24 juin 2021 et sur demande expresse de la FNCCR.

Les financements obtenus par les communes du groupement seront versés par la FNCCR aux services financiers de la CAPBP qui les leur reversera.

La commune s'engage à mettre en œuvre l'action du programme. Elle sera financée sur justificatif de dépenses, en conformité avec le prévisionnel financier et les objectifs définis. Une évaluation d'atteinte des objectifs de réalisation des actions des Bénéficiaires du Programme sera établie chaque semestre en Comité de pilotage. Pour ce faire, la commune s'engage à transmettre à la CAPBP tous les éléments nécessaires à l'établissement du rapport d'activité devant être transmis à la FNCCR. Il est demandé à l'ensemble des membres du groupement de veiller à la bonne concordance des actions et du budget.

La commune s'engage à transmettre à la FNCCR, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du Programme s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ses missions (cahiers des charges, marchés publics, guides, fiches conseils, plaquettes...). Ils s'engagent à participer aux animations proposées par la FNCCR et permettant les partages d'expériences et la co-construction entre lauréats.

La commune s'engage également à inviter la FNCCR aux différents Comités de pilotage, en tant qu'invité permanent. Il est également suggéré d'y inviter, lorsque cela s'y prête, la direction régionale de l'ADEME, la DDT/DREAL, ainsi qu'un représentant de la Banque des Territoires.

De même la communication de la commune sur cette opération est encadrée par la convention, la commune s'engage à utiliser le logo CEE dans les actions liées au Programme, sur tous supports et à informer la FNCCR de ses événements ou toute autre manifestation en lien avec le Programme, et notamment à l'informer des signatures de conventions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments, des conférences...

La commune s'engage à apposer, de façon systématique sur tous les supports en rapport avec le Programme ACTEE, les logos de la FNCCR, de Territoire d'énergie et d'ACTEE.

En amont de toute campagne d'envergure nationale ou de communiqué de presse à l'initiative du bénéficiaire, une information de la FNCCR sera nécessaire.

Le projet et l'engagement des dépenses devront pouvoir être réalisés dans les délais du Programme ACTEE soit au plus tard fin décembre 2022. La convention prendra fin au 15 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. APPROUVE l'adhésion de la commune de Ousse au programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) au travers de la deuxième session de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Sequoia,

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0

Délibération n°2 : Voirie communale : Lotissement le Gabizos : demande de rétrocession des espaces communs

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier émanant des propriétaires de la voie desservant le lotissement le Gabizos et des espaces verts attenants (parcelles cadastrées CP8, CP 82, CP 101, CP 102 et CP126).

Par ce courrier, en date du 29 avril 2021, ils ont formulé une demande de rétrocession desdits espaces en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

Par ailleurs, un autre courrier a été adressé en mairie le 6 mai 2021, à l'initiative des riverains, pour indiquer leur consentement à la demande de rétrocession.

Le conseil municipal, considérant que rien ne s'oppose en l'état actuel de ses connaissances à une telle opération,

DÉCIDE à l'unanimité du principe de reprise dans la voirie communale des voies et espaces verts communs et DIT que sa décision définitive n'interviendra qu'à l'issue de l'enquête publique réglementaire prévue en pareil cas.

Présents : 14 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0

Questions diverses :

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée avoir été sollicité par des particuliers qui souhaitent acheter une parcelle appartenant à la commune en vue d'une extension de leur habitation. Monsieur le Maire donne lecture du courrier et ouvre le débat. Après discussion, les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas donner suite à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19h40

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Adhésion au programme ACTEE (action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique) et partenariat avec la fédération nationale des collectivités concédantes et régie**
- **Délibération n°2 : Voirie communale : Lotissement le Gabizos : demande de rétrocession des espaces communs**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire	
Madame Suzanne ARTIGANAVE,	
Monsieur Bernard CAPELLE,	
Madame Christine COURTADE,	
Monsieur Jean-Louis COUTENET,	
Madame Nicole GIL,	
	<u>017</u>
	.../...

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur David LASSUS-PORTARIEU,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Monsieur Grégory LEURIDAN,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Claire PUPION,

Monsieur Jean-Pierre SOMPROU,

Madame Sylvie ZEROUAL